



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

*Ottawa is located on the unceded unsurrendered
Territory of the Algonquin People.*

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
**Assemblée extraordinaire
des Chefs**

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

*Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné
du peuple algonquin.*



Infrastructures scolaires

Historique

La Résolution 34/2019 de l'Assemblée des Premières Nations (APN), *Examen des infrastructures scolaires des Premières Nations*, appuie le travail du Comité des Chefs sur l'éducation (CCE), du Conseil national indien de l'éducation (CNIE) et de l'APN en vue de procéder à un examen des politiques et des programmes fédéraux en matière d'infrastructures scolaires. Cet examen vise à améliorer les infrastructures scolaires en tenant compte des droits inhérents et issus de traités des Premières Nations en matière d'éducation et à promouvoir la prise en charge de l'éducation des Premières Nations par les Premières Nations.

En 2022, l'APN a adopté la résolution 46/2022, *Réforme du financement des infrastructures scolaires*, qui appuie un nouveau processus d'élaboration conjointe visant à améliorer la façon dont les Premières Nations reçoivent des fonds pour les infrastructures scolaires. La résolution indique que l'APN, le CCE et le CNIE dirigeront un processus d'élaboration conjointe qui créera de nouveaux pouvoirs et une réforme permettant aux Premières Nations d'inclure des capitaux dans leurs ententes existantes ou nouvelles en matière d'éducation.

Récentes activités de plaidoyer de l'APN

Le 1^{er} avril 2023, les Normes sur les surfaces dans les écoles (NSE) nouvellement co-élaborées ont été mises en œuvre dans l'ensemble du Canada, ce qui garantit que toutes les nouvelles constructions ou rénovations d'écoles des Premières Nations permettront aux élèves de disposer de la plus grande surface par élève par rapport au reste du Canada. Les NSE représentent les normes nationales qui régissent le développement des infrastructures scolaires dans les réserves. Elles comportent plusieurs améliorations depuis les dernières modifications apportées en 2021. Ces améliorations comprennent l'allègement des pressions en matière d'inscription en concevant des écoles avec le plus grand horizon de conception au Canada, en réformant l'allocation d'espaces pour l'éducation inclusive et en assurant l'intégration des apprenants adultes des Premières Nations au cours de la phase de conception. La mise en œuvre de ces nouvelles normes est l'aboutissement d'un processus d'élaboration conjointe d'un an avec Services aux Autochtones Canada (SAC).

Prochaines étapes

Forte de l'obtention des normes scolaires les plus avancées au Canada, l'APN plaide en faveur d'investissements plus importants dans les infrastructures scolaires pour construire ces écoles, notamment des écoles des Premières Nations au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Sans nouveau financement pour les écoles des Premières Nations dans le budget fédéral de 2023, l'écart en ce qui concerne les infrastructures scolaires continuera de se creuser par rapport à l'écart déjà estimé à 4,7 milliards de dollars.

Depuis l'adoption de la Résolution 46/2022, le Secteur des langues et de l'apprentissage de l'APN travaille à l'élaboration d'un plan de réforme visant à modifier diverses autorisations afin d'inclure d'importants fonds pour les infrastructures scolaires dans les accords régionaux sur l'éducation.

Une correspondance officielle a été envoyée à Patty Hajdu, ministre de Service aux Autochtones Canada, afin d'obtenir une élaboration conjointe plus poussée et des engagements officiels pour donner suite à ces priorités.